

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

ASSOCIATION ADNSMP

98 Rue d'Isly

59000 LILLE

S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai
S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385
Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADNSMP à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les produits à recevoir, les charges à payer, les cycles produits, achats, charges externes, personnel, opérations financières, immobilisations et capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai
S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385
Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

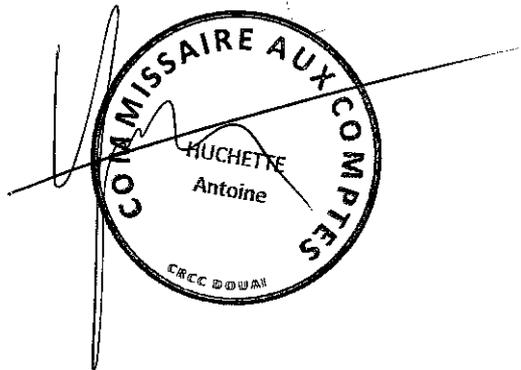
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haubourdin, le 15 juin 2020

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Le Commissaire aux comptes

Antoine HUCHETTE



S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements

Association : A.D.N.S.M.P.

Adresse : 98 rue d'Isly
59000 LILLE

Téléphone : 03 20 54 60 88

BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

Adresse : 98 rue d'Isly
59000 LILLE

Téléphone : 03 20 54 60 88

BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE 2019



Le Président : Mme ADINS

Le Directeur : MR VETEAU

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- des dispositions du décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003 (désormais codifié aux articles R.314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

- de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations

- de l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux notamment en ce qui concerne les dotations aux amortissements et aux provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférent.

- de l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R 314-81 du même code.

- de l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.

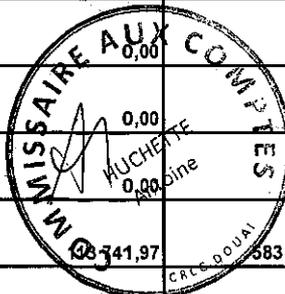
- de l'arrêté interministériel du 08 septembre 2014 portant homologation du règlement n° 2014-03 du 08 septembre 2014 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations

Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financiers dans le cadre de la fixation de certains tarifs et prestations.



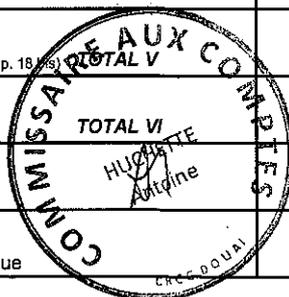
BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

ACTIF en Euros		Exercice N clos le 31/12/2019			Exercice N - 1
		Brut <small>(cf p. 14)</small>	Amortis. & provis. <small>(cf p. 15 & 12)</small>	Net Euros	clos le 31/12/2018
A C T I F I M M O B I L I S E	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
	Frais d'établissement				
	Autres immob. incorporelles (a)	2 023,20	760,96	1 262,24	479,64
	<i>Immobilisations corporelles</i>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 815,48	13 450,51	2 364,97	3 709,79
	Autres immobilisations corporelles	155 981,33	1 455 617,76	56 450,83	65 579,21
	Immobilisations corporelles en cours				
	<i>Immobilisations financières (b)</i>				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	1 709,00		1 709,00	1 709,00
Prêts	58 787,00		58 787,00	59 237,00	
Autres immobil. financières					
TOTAL I		234 316,01	113 741,97	120 574,04	130 714,64
<i>Comptes de liaison</i> TOTAL II				0,00	
A C T I F C I R C U L A N T	<i>Stocks et en cours</i>				
	Avances et acomptes sur commandes	4 780,00		4 780,00	
	<i>Créances</i>				
	Usagers	902,71		902,71	2 002,65
	Organismes payeurs				
	Autres	17 096,68		17 096,68	66 522,89
	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	372 490,04		372 490,04	
	Disponibilités	66 616,18		66 616,18	365 523,90
Charges constatées d'avance	758,39		758,39	671,90	
TOTAL III		462 644,00	0,00	462 644,00	434 721,34
R E G U L	<i>Charges à répartir / plusieurs exercices</i>				
	TOTAL IV	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Primes de remboursement des emprunts</i>				
TOTAL V	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Ecart de conversion actif</i>					
TOTAL VI	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL ACTIF en Euros					
I + II + III + IV + V + VI		696 960,01	113 741,97	583 218,04	565 435,98
(a) Droit au bail				60 496,00	10 153,00
(b) Dont à moins d'un an					



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

PASSIF en Euros		Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N - 1 clos le 31/12/2018
F	FONDS PROPRES		
O	<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	85 480,04	40 074,15
N	<i>Ecart de réévaluation</i>		
D	<i>Réserves</i>	143 959,15	135 838,69
S	<i>Report à nouveau</i>	20 688,71	20 440,07
	<i>Résultat de l'exercice</i>	-4 481,91	18 369,10
A			
S	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
S	<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		45 405,89
O	<i>- Apports, legs et donations</i>		
C	<i>- Résultats sous contrôle de tiers financeurs</i>	-31 713,33	-31 713,33
I	<i>Ecart de réévaluation</i>		
A	<i>Subventions d'investissements sur biens non renouvelables</i>	8 211,00	14 016,70
T	<i>Provisions réglementées</i>		
I	<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
F			
S	TOTAL I	222 143,66	242 431,27
	<i>Comptes de liaison (c)</i>		
	TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	<i>Provisions pour risques</i>	107 061,21	11 690,39
	<i>Provisions pour charges</i>		
FONDS DEDIES			
	<i>Sur subventions de fonctionnement</i>	96 927,84	160 146,77
	<i>Sur autres ressources</i>		
	TOTAL III	203 989,05	171 837,16
	<i>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits (d)</i>		
	<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		
D	<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
E	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i> (cf p. 18)	5 112,16	12 500,92
T	<i>Dettes fiscales et sociales</i> (cf p. 18)	125 055,66	119 346,31
E	<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
S	<i>Autres dettes</i> (cf p. 18)	26 917,51	19 320,32
(c)			
	TOTAL IV	157 085,33	151 167,55
R			
E	<i>Produits constatés d'avance</i> (cf p. 18)	0,00	0,00
G			
U	<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL PASSIF en Euros			
I + II + III + IV + V		583 218,04	565 435,98
(c) Dettes et comptes de liaison à moins d'un an		157 085,33	125 275,64
(d) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			0,00



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

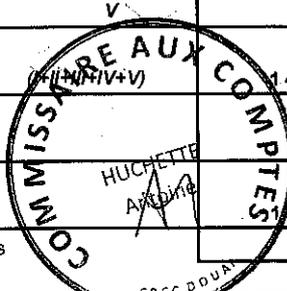
CHARGES en Euros	Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N - 1 clos le 31/12/2018	Variation N / N - 1
<i>Charges d'exploitation (1):</i>			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats	77 610,85	80 260,34	-3,30%
Services extérieurs	155 844,48	161 322,17	-3,40%
Autres services extérieurs	86 971,37	64 788,53	34,24%
Impôts, taxes et versements assimilés	71 840,39	71 269,26	0,80%
Salaires et traitements	685 600,79	675 193,25	1,54%
Charges sociales	233 091,87	276 664,89	-15,75%
Autres charges de personnel	11 275,88		
Autres charges de gestion	3 144,49	3 441,62	-8,63%
Dotations aux amortissements	20 390,59	13 133,55	55,26%
Dotations aux provisions		79 380,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION I	1 345 770,71	1 425 453,61	-5,59%
<i>Quotes-parts de résultat / Opérations faites en commun II</i> (cf p. 20)			
<i>Charges financières :</i> (cf p. 23)			
Intérêts et charges assimilées			
Différences conversion euros			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Charges nettes sur cessions de v.m.p.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES III	0,00	0,00	
<i>Charges exceptionnelles :</i> (cf p. 23)			
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	5 090,09	3 464,72	46,91%
Opérations en capital (Valeurs comptables d'actifs cédés)		457,92	
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES IV	5 090,09	3 922,64	29,76%
IMPOTS SUR LES SOCIETES V			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	1 350 860,80	1 429 376,25	-5,49%
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES VI (cf p. 20)	1 094 607,79	0,00	
(I+II+III+IV+V+VI)	1 445 468,59	1 429 376,25	7,74%
EXCEDENT en Euros	0,00	18 369,10	
TOTAL GENERAL en Euros	1 445 468,59	1 447 745,35	6,38%
(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	5 090,09	4 923,99	
EMPLOI DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (cf p. 25)	0,00	0,00	



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS en Euros	Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N - 1 clos le 31/12/2018	Variation N / N - 1
<i>Produits d'exploitation (1):</i>			
Ventes de marchandises (cf p. 21)	828,98		
Production vendue (cf p. 21)		524 942,88	
Prix de journées ou dotation globale (cf p. 21)	2 289 990,02	755 434,96	70,76%
Forfait hôtelier (cf p. 21)		3 518,42	
Produits des activités annexes (cf p. 21)			
<i>* Sous total - Montant net des produits d'exploitation</i>	1 290 819,00	1 283 896,26	0,54%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation (cf p. 21)		9 070,00	
Reprises sur provisions et amortissements, et transferts de charges (cf p. 22)	66 595,00	62 500,00	6,55%
Cotisations (cf p. 22)		16,00	
Autres produits divers de gestion courante (cf p. 22)	70 180,00	80 183,64	-12,48%
<i>* Sous total - autres produits d'exploitation</i>	136 775,00	152 409,64	-10,26%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 427 594,00	1 436 305,90	-0,61%
<i>Quotes-parts de résultat / Opération faites en commun II</i> (cf p. 22)	0,00	0,00	
<i>Produits financiers :</i> (cf p. 23)			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	1 310,86	1 189,87	10,17%
Différences positives de change			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits nets sur cession de v.m.p.			
Autres produits financiers			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 310,86	1 189,87	10,17%
<i>Produits exceptionnels :</i> (cf p. 23)			
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	1 739,40	3 868,05	-55,03%
Quote part de subvention virée au résultat	5 805,70	6 381,53	-9,02%
Opérations en capital (Produits de cession d'actifs)			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS IV	7 545,10	10 249,58	-26,39%
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	1 436 449,96	1 447 745,35	-0,78%
<i>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</i> (cf p. 22)	4 536,72		
	4 536,72	0,00	
	1 440 986,68	1 440 986,68	-0,15%
DEFICIT en Euros	4 481,91	0,00	
TOTAL GENERAL en Euros	1 540 076,38	1 447 745,35	6,38%
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	3 498,13	6 551,60	
EVALUATION DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (cf p. 25)	0,00	0,00	



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

FONDS PROPRES, RESERVES ET REPORT A NOUVEAU GESTION LIBRE

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE				
(Dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association)				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	40 074,15			40 074,15
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement	14 016,70		5 805,70	8 211,00
Autres fonds associatifs sans droit de reprise				
	54 090,85	0,00	5 805,70	48 285,15
RESERVES				
Réserve pour investissement ATRE	13 143,96			13 143,96
Réserve pour investissement APPARTE	42 462,72			42 462,72
Réserve de trésorerie	3 400,00			3 400,00
Réserve de compensation ATRE	30 000,32			30 000,32
Réserve de compensation APPARTE	54 952,15			54 952,15
Réserve pour projet associatif	20 688,71			20 688,71
Autres réserves				
	164 647,86	0,00	0,00	164 647,86

EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU GESTION LIBRE

	Débiteur	Créditeur
SOLDE REPORT A NOUVEAU GESTION LIBRE		

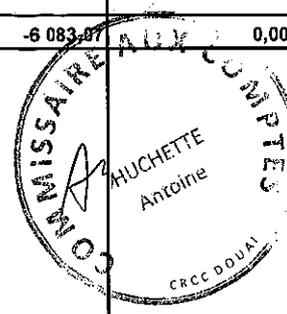


BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (Apports, legs, donations)				
Apports avec droit de reprise	45 405,89			45 405,89
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Autres fonds associatifs avec droit de reprise				
	45 405,89	0,00	0,00	45 405,89
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SUR BIENS NON RENOUELABLES ET AMORTISSABLES				
131 Subv. d'investiss. ATRE	40 151,00			40 151,00
139 Subv. A inscrite au compte résultat	39 873,63	277,37		40 151,00
131 Subv. d'investiss. ACT	77 073,90			77 073,90
139 Subv. B inscrite au compte résultat	63 057,20	5 805,70		68 862,90
131 Subv. d'investiss. ASSO				
139 Subv. C inscrite au compte résultat				
	14 294,07	-6 083,07	0,00	8 211,00
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Réserve de trésorerie				
Différence sur réalisation d'éléments d'actif - Ets				
Autres provisions réglementées				
	0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DES PROPRIETAIRES				
	0,00	0,00	0,00	0,00



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

VARIATIONS DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provision pour départ en retraite</i>				
provision pour CET	4 949,60			4 949,60
<i>Autres provisions pour risques</i>	6 740,79	3 775,82		10 516,61
<i>Autres provisions pour charges Action asso</i>				
<i>Autres provisions pour charges-déménagement</i>				
TOTAL I	11 690,39	3 775,82	0,00	15 466,21
Provisions pour dépréciation				
<i>Des immobilisations :</i>				
. Corporelles				
. Incorporelles				
. Financières : Partic. et créan. rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobil. financières				
<i>Sur stocks et en cours</i>				
<i>Sur comptes de tiers :</i>				
. Usagers				
. Organismes payeurs				
. Autres				
<i>Autres provisions pour dépréciation :</i>				
. Valeurs mobilières de placement				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I+II	11 690,39	3 775,82	0,00	15 466,21



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Financier	Objet	Début d'exercice (Compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (Compte 7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources (Compte 6894)	Fin d'exercice (Compte 194)
	CNR RENFORCEMENT SOINS PALL	31 500,00	42 000,00		-10 500,00
	CNR Formation sur Budget 2012 ATRE	12 391,35			12 391,35
	CNR Formation sur Budget 2012 ACT	2 157,15			2 157,15
	CNR 2016 Formation soins palliatifs				
	CNR 2016 Evaluation externe 2016	6 000,00			6 000,00
	CNR 2017 formation regionale ACT	50 623,27	5 100,00		45 523,27
	CNR 2017 Educateur Relai	39 595,00		52 000,00	91 595,00
	CNR 2018 Evaluation Externe ATRE	6 000,00	6 000,00		
	CNR 2018 Travaux	8 220,00	3 428,44	3 012,79	7 804,35
	CNR 2018 Travaux	3 660,00	1 108,28		2 551,72
	CNR 2019 Travaux ACT	10 000,00			10 000,00
	TOTAL	170 146,77	57 636,72	55 012,79	167 522,84

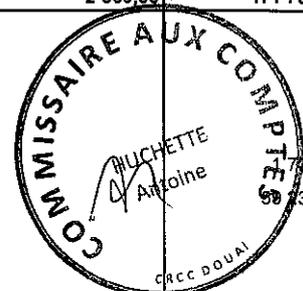


BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i> <i>. Concessions, Brevets ACT</i>	907,20	1 116,00		2 023,20
TOTAL I	907,20	1 116,00	0,00	2 023,20
Corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions :</i> <i>. Bâtiments</i> <i>. Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>				
<i>Installation techniques, matériel et outillage :</i> <i>. Installations complexes spécialisées</i> <i>. Matériel Hotelier ACT</i> <i>. Matériel et outillage</i>	11 890,84 3 924,64			11 890,84 3 924,64
<i>Autres immobilisations corporelles :</i> <i>. Installations générales, agencements, aménagement divers</i> <i>. Matériel de transport ACT</i> <i>. Matériel de bureau et informatique</i> <i>. Mobilier ACT</i> <i>. Autres immo.s corporelles Isly</i> <i>. matériel transport relais</i> <i>. matériel divers</i>	13 186,14 30 081,66 10 044,33 32 140,09 50 766,41 11 124,71 1 620,00	2 997,60 6 586,39	2 566,00	13 186,14 30 081,66 10 475,93 32 140,09 57 352,80 11 124,71 1 620,00
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
TOTAL II	164 778,82	9 583,99	2 566,00	171 796,81
Financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i> <i>Dépôt de garantie Atré</i> <i>Dépôt de garantie ACT</i>	1 709,00 59 237,00			1 709,00 59 237,00
<i>Autres immobilisations financières</i>				
TOTAL III	60 946,00	0,00	0,00	60 946,00
TOTAL I + II + III	226 632,02	10 699,99	2 566,00	234 766,01



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Des immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	427,56	333,40		760,96
. Concessions, Brevets ACT				
TOTAL I	427,56	333,40	0,00	760,96
Des immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions :</i>				
. Bâtiments				
. Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
<i>Installation techniques, matériel et outillage :</i>				
. Installations complexes spécialisées				
. Matériel Hotelier ACT	9 816,25	897,22		10 713,47
. Matériel et outillage	2 289,44	447,60		2 737,04
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
. Installations générales, agencements, aménagement divers	5 229,97	2 056,92		7 286,89
. Matériel de transport ACT	13 791,50	3 258,03		17 049,53
. Matériel de bureau et informatique	3 648,62	3 323,33	2 566,00	4 405,95
. Mobilier ACT	20 066,16	4 252,40		24 318,56
. Autres immo.s corporelles Isly	38 826,58	4 000,09		42 826,67
. matériel transport relais	1 821,60	1 821,60		3 643,20
. matériel divers				
TOTAL II	95 490,12	20 057,19	2 566,00	112 981,31
TOTAL I + II	95 917,68	20 390,59	2 566,00	113 742,27



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES		Montant Net	Degré de liquidité de l'actif	
			A 1 an au +	A plus d'1 an
A C I T M I M F O	Participations et créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	1 709,00	159,00	1 550,00
	Prêts (1)	58 787,00	58 787,00	
	Autres immobil. financières			
Comptes de liaison				
C I A R C C T U I L F A N T	Avances et acomptes sur commandes	4 780,00	4 780,00	
	Usagers et comptes rattachés	902,71	902,71	
	Organismes payeurs	0,00	0,00	
	Autres créances	17 096,68	17 096,68	
	Charges constatées d'avance	758,39	758,39	
Charges à répartir et autres comptes de régularisation				
TOTAL		84 033,78	82 483,78	1 550,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité		
		A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Comptes de liaison				
Emprunts et dettes établissements de crédits dont concours bancaire et solde banque	0,00	0,00		
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 112,16	5 112,16		
Dettes fiscales et sociales	125 055,66	125 055,66		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	26 917,51	26 917,51		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	157 085,33	157 085,33	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits dans l'exercice				
Emprunts remboursés dans l'exercice				



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

CREANCES 68 525,54

Usagers et comptes rattachés 2 002,65

Résidents 2 002,65

Autres créances 66 522,89

DISPONIBILITES

Société générale SICAV 0,00

SG ADNSMPL 59 356,81

SG ATRE 0,00

ADNSMP 497,47

Caisse 6 761,90



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

4 509,12

Fournisseurs 4 509,12

DETTES FISCALES ET SOCIALES

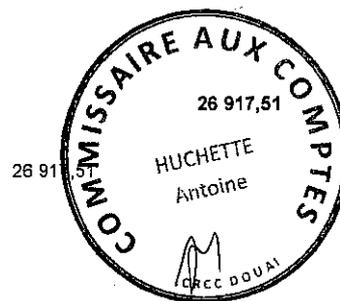
125 055,66

Dettes provisionnées pour congés à payer	53 430,13
Mutuelle	
Sécurité sociale	27 709,00
Médecin	7 546,19
Prévoyance Cadres	2 426,37
Médecine du travail	739,00
Prévoyance non cadre	1 072,72
Rémunérations dues	
Formation continue	
Charges sociales sur congés à payer	19 013,07
Taxe sur les salaires	7 760,00
Charges fiscales sur congés à payer	5 359,18
Autres dettes sur salaire	

FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

AUTRES DETTES

Autres charges à payer
Divers à rembourser



BILAN A.D.N.S.M.P CONSOLIDE

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2019

COMPTES DE REGULARISATION ET CREDIT-BAIL

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance



PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

0,00

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

ASSOCIATION ADNSMP
Siège social : 98 Rue d'Isly
59000 LILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux Adhérents,

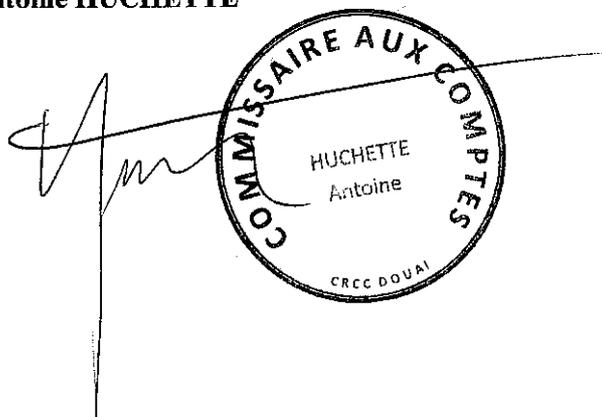
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à HAUBOURDIN, le 15 juin 2020

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES
Le Commissaire aux comptes
Antoine HUCHETTE



S.A.R.L AUDIT HOLDING ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai
S.A.R.L au capital de 5 000 Euros – SIRET 519 192 793 00015 RCS LILLE 2010 B 00051
38, rue de Béthune BP 90036 59481 HAUBOURDIN CEDEX Téléphone : 03.20.07.06.07 Télécopie : 03.20.07.93.58
Email : antoine@huchette.fr www.huchette.fr TVA acquittée sur les encaissements